



VIDE GRENIER ET BROCANTE

LUNDI 8 MAI 2017

Sont interdits d'exposition :

- **Les animaux vivants**
- **Les denrées alimentaires et restauration**
- **Les pièces détachées, auto, moto etc....**
- **Les armes et tous objets prohibés**
- **Les objets neufs**
- **Plantes et fleurs**

REGLEMENT

Les emplacements seront attribués par

TIRAGE AU SORT, LORS DE LEURS DELIMITATIONS :

Ils seront occupés de 7 h à 18 heures.

Les Pignantais(es) qui déballent devant leur porte sont prioritaires.

(Les emplacements non occupés à 8h seront réattribués)

Ils devront être rendus propres de tous objets : carton, papier etc....

Des containers seront mis à disposition.

Les véhicules seront stationnés en dehors de la manifestation (parkings extérieurs).

Une attestation devra être obligatoirement remplie et signée par les exposants lors de l'inscription en Mairie.

ATTENTION :

LES DOSSIERS INCOMPLETS SERONT CONSIDERES COMME NULS ET REJETES SANS PREAVIS

Les emplacements sont payants au prix de 2,50 euros le mètre **minimum 3 mètres** et payable **à l'inscription par chèque, à l'ordre du Comité des Fêtes,**

Adresse : Hôtel de Ville 83790 Pignans

Le Comité des Fêtes se réserve le droit de refuser tout exposant n'entrant pas dans le cadre du règlement ou ne l'ayant pas respecté précédemment.

Le Comité Officiel Des Fêtes

Date limite d'inscription : Dimanche 23 avril 2017

Contact : <http://www.comitedesfetes-pignans.com> Tél : 06 16 91 18 72 ou le : 06 01 78 21 78

adresse mail : cof.pignans@gmail.com

Le numéro de votre emplacement vous sera donné à votre arrivée. Il ne vous sera pas communiqué par téléphone à l'avance